



SUI-FSU
Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique

Les Lilas, le 26/01/2022

Lettre ouverte à Monsieur le ministre de l'Éducation

Monsieur le ministre,

Le 13 janvier au soir, vous avez annoncé qu'une réflexion était menée sur la possibilité de reporter les épreuves d'enseignement de spécialité « vers le mois de juin ».

Depuis, l'annonce est sans cesse reportée alors qu'il est urgent de donner aux professeurs et aux élèves des perspectives claires et permettant de se consacrer utilement aux acquisitions et aux apprentissages. Le SUI-FSU a très tôt demandé un report en juin de ces épreuves, sur la base de critères pédagogiques relevant de l'expertise des inspecteurs.

Nous vous précisons ci-après l'analyse des inspectrices et des inspecteurs du SUI-FSU et vous renouvelons la demande d'une annonce, dans les plus brefs délais, d'un report des épreuves de spécialité en juin.

I. Les constats.

A l'issue de nombreuses inspections effectuées depuis le début de l'année, un certain nombre de constats s'imposent, aussi bien sur le fond que concernant les effets directs de la pandémie sur l'avancement des apprentissages.

1) Les effets structurels du fait que les épreuves soient prévues en mars

- On observe que la majorité des professeurs sont en retard par rapport aux progressions qui leur permettraient de faire en sorte que leurs élèves soient prêts pour les épreuves de mars. Le retard s'observe :
 - Dans l'avancement des chapitres.
 - Dans le traitement des savoir-faire méthodologiques.
 - Dans la préparation spécifique aux épreuves (ex : très peu d'entraînement en conditions d'examen).

- On observe que les pratiques des professeurs sont profondément affectées par la perspective des épreuves en mars. En effet, pour essayer de se tenir à leur programmation (ou, du moins, pour essayer de limiter les retards), les professeurs ont, à des degrés divers, adopté des conduites qui entraînent les conséquences suivantes :
 - Le traitement des notions est davantage superficiel.
 - Les pédagogies actives tendent à laisser la place à des cours plus transmissifs.
 - Le travail méthodologique et les entraînements sont souvent sacrifiés.
 - Le recours, parfois, à des pratiques de « classe inversée », censées faire « gagner du temps » et qui se traduisent par une perte de repères pour grande partie des élèves.

Dans l'ensemble, les inspections menées d'octobre à fin décembre nous ont conduit à constater que le nouvel objectif d'évaluation en mars avait des rétroactions très fortes et globalement très négatives sur les pratiques pédagogiques des professeurs d'enseignement de spécialité et sur les apprentissages des élèves.

A ces effets structurels s'ajoutent les effets conjoncturels liés à la pandémie.

2) Les effets de la pandémie sur les apprentissages

- Même si les classes de terminale sont restées ouvertes, on a observé ces dernières semaines de très nombreuses « absences perlées » aussi bien chez les professeurs que chez les élèves. Cela a participé à freiner les progressions dont l'avancement était déjà critique et conduit à exacerber les dynamiques négatives décrites plus haut.
- Plus profondément, la cohorte d'élèves actuellement en terminale aura vécu toute sa scolarité sous Covid. Elle a accumulé des retards, aussi bien notionnels que méthodologiques (notamment pendant la période de confinement et, en partie, pendant la période d'hybridation des enseignements qui n'ont pas pu être comblés en quelques mois de terminale). Une année scolaire entière de travail semble, à ce titre, une perspective bien plus raisonnable et, dans ces conditions, une évaluation en mars, ne semble pas pouvoir pédagogiquement être signifiante.
- Les conditions d'apprentissage ont été très hétérogènes pendant ces deux dernières années et les effets de la pandémie continuent à être assez divers en fonction des lieux et des établissements. Dans ces conditions, plus l'évaluation sera précoce plus elle sera entachée d'inégalité. A contrario, dans l'hypothèse où la situation épidémique irait en s'améliorant, plus l'évaluation sera tardive plus les professeurs auront le temps de réduire les inégalités de préparation entre les élèves.

A la lumière de ces constats, issus en particulier des inspections que nous avons pu mener depuis le début de l'année, nous pouvons formuler des propositions sur ce qui nous semble le plus approprié à court et à plus long terme.

II. Les propositions

1) Pour répondre à l'urgence de court terme

Le constat selon lequel les élèves ne peuvent, en l'état, passer les épreuves de mars telles qu'elles sont prévues est unanime chez les personnels.

Les avis divergent, en revanche, concernant l'opportunité de les reporter.

Notre avis, sur la base de notre expertise, est que **le report en juin est la seule solution cohérente d'un point de vue pédagogique** et que les autres hypothèses correspondent à des considérations qui sont de nature différente.

- L'hypothèse d'un maintien en mars avec aménagement :

Le fait de conserver les épreuves en mars en les aménageant (qu'il s'agisse de multiplier le nombre de sujets ou de ne compter que la meilleure note entre le contrôle final et le contrôle continu) pourrait rassurer les élèves mais ne résout aucun des problèmes pédagogiques posés par ces épreuves.

- Le problème des rétroactions négatives sur les enseignements et les apprentissages serait encore aggravé jusqu'à mi-mars.

- Le résultat de ces évaluations serait peu fiable et comporterait, par ailleurs, des « distorsions » liées à l'hétérogénéité des conditions de préparation (cela conduirait à intégrer à Parcoursup des données au mieux peu significatives, au pire largement faussées).
- La multiplication des sujets ne résout pas les problèmes : dans certaines disciplines, le sujet fait 10 à 20 pages, et les élèves auraient donc à lire deux livrets de 10 à 20 pages ! Une fois encore, se seraient les élèves les plus fragiles qui seraient pénalisés (difficulté à appréhender le choix, temps passé à choisir, etc.)

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas, d'un point de vue pédagogique, cautionner le maintien des épreuves en mars, quels que soient les aménagements proposés.

- L'hypothèse d'une annulation et d'un passage au contrôle continu :

On entend que cette hypothèse est parfois évoquée. Outre qu'il n'y a aucune raison matérielle, pour le moment, d'en venir à une telle extrémité, **il nous semble que le maintien des épreuves, au mois de juin, est doublement nécessaire** car il fournit à la fois un objectif de travail clair (et atteignable), et un cadre d'attentes communes qui participe, de manière indirecte, par la préparation des élèves à une même épreuve, à une harmonisation des pratiques et des évaluations bien plus efficace que n'importe quel « projet local d'évaluation ».

- L'hypothèse d'un report :

Un report des épreuves d'enseignement de spécialité s'impose. Des considérations purement organisationnelles (organisations des épreuves dans les lycées, convocations des correcteurs, possibilités de réaménager le calendrier de Parcoursup pour que les notes puissent être prises en compte...) pourraient plaider pour mai, voire pour avril.

Il s'agit, encore une fois, d'arguments qui ne reposent sur aucune considération d'ordre pédagogique.

En effet, **d'un point de vue pédagogique, la meilleure solution, compte-tenu de la situation, consiste à repousser les évaluations le plus tard possible, c'est-à-dire au mois de juin.** Un report en juin créerait un cadre qui redonnerait un sens à la progression des apprentissages (aussi bien notionnels que méthodologiques) et qui permettrait aux professeurs de déployer leurs enseignements à un rythme pédagogiquement pertinent et efficace pour le plus grand nombre d'élèves possible. Favorable aux apprentissages (ce qui est notre souci premier !), le report en juin bonifierait aussi la qualité des évaluations, les rendant bien plus significatives. Certes, les notes ne pourraient pas être intégrées dans Parcoursup. On note cependant que Parcoursup a déjà coexisté avec l'ancienne formule du baccalauréat (où toutes les épreuves étaient en juin) sans que cela l'empêche de fonctionner et qu'à tout prendre, il vaut mieux ne pas compter une note que de prendre en compte une note non signifiante et potentiellement porteuse de fortes distorsions.

Quant à la difficulté pratique de tout organiser en juin, on se permet d'observer que, jusqu'à ce qu'il y a peu, toutes les matières étaient passées en juin, sans que cela pose de problème. On note par ailleurs que le mois de juin est long et qu'on avait cru comprendre qu'il était, par le passé, question de le « reconquérir ».

2) Les pistes de réflexion à plus long terme :

Au-delà de l'urgence de court terme, accrue par la situation sanitaire, nos observations nous conduisent à proposer des pistes de réflexion à plus long terme.

En effet, nous constatons lors de nos inspections que les nouvelles modalités d'examen, et notamment la présence d'épreuves en mars, ont un impact fort sur la structure de l'année scolaire.

Très majoritairement nous constatons que cela conduit, en effet, à un « découpage de fait » de l'année scolaire qui se structure de la manière suivante :

- Septembre-mars : bachotage intensif pour courir après un calendrier intenable (avec les effets pédagogiques délétères décrits plus haut). Aucun travail ou presque autour du « grand oral ».
- Après mars : incertitude totale ! Les professeurs nous disent : « On verra bien quoi faire pour préparer le grand oral... », quant à finir le programme, « on verra bien »...

Ce découpage est évidemment très inquiétant, d'un point de vue pédagogique, et ne découle nullement d'une mauvaise volonté des professeurs, d'un manque de formation, ou d'un défaut de suivi de la part des inspectrices et inspecteurs.

Les professeurs, comme nous, essaient de faire au mieux. Ce sont les nouvelles modalités d'examen elles-mêmes qui génèrent inévitablement ces effets pervers que nous constatons.

Aussi, pour échapper à ces impasses pédagogiques lourdes, des pistes sont envisageables :

- **Des épreuves d'enseignement de spécialité en juin** : cela garantirait un horizon structurant et favorable pour les apprentissages et aboutirait à des évaluations finales bien plus significatives.
Le contrôle commun serait lui-même bien plus « harmonisé », pendant toute l'année, par cet horizon commun d'attentes que par les actuels « projets d'évaluation », dont la mise en œuvre, malgré l'implication forte des corps d'inspection, est un échec très clair et constaté par tous les acteurs de terrain.
- **Un Grand Oral entièrement repensé**, qui pourrait se rapprocher dans l'esprit et dans les modalités des anciens TPE : horaire hebdomadaire dédié et passation en mai organisée à l'échelle des établissements. Sur le fond, cette épreuve pourrait conduire, comme les anciens TPE, à un travail important sur l'oralité, bien-sûr, mais aussi sur l'interdisciplinarité et le travail collectif et collaboratif (soit des compétences tout aussi importantes que l'oralité... et totalement absentes du nouveau lycée).

Nous sommes évidemment disponibles pour nous investir pleinement sur toutes ces pistes de travail mais, pour le moment, il y a une urgence : **l'annonce, dans les plus brefs délais, d'un report des épreuves de spécialité en juin.**

Chaque jour qui passe en attendant cette annonce, est un jour de plus en « mode pédagogiquement dégradé » pour les enseignements de spécialité. C'est ce que nous constatons chaque jour et nous le déplorons.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de notre engagement au service de la réussite de tous les élèves.

Pour le SUI-FSU,
Le secrétaire général,
Eric Nicollet.